



Le transpalette

Le transpalette est un équipement de manutention de la famille des chariots élévateurs à petite levée. Généralement, il peut soulever jusqu'à 9 pouces (23 cm) du sol une charge pouvant peser 8000 livres (3600 kg) maximum. Sa conception compacte lui confère une mobilité accrue dans les espaces restreints où le chariot élévateur ne peut se rendre. Son utilisation comporte des risques dont il ne faut pas sous-estimer l'ampleur.

Les principaux risques sont surtout associés aux manoeuvres de l'opérateur lors des déplacements ainsi qu'à l'exiguïté de l'espace où il faut opérer.

Exemples de risques à considérer	Conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none">Allées de circulation encombrées ou non délimitées	<ul style="list-style-type: none">Collision avec un chariot, un travailleur ou un obstacle
<ul style="list-style-type: none">Espace restreint des lieux de travail	<ul style="list-style-type: none">Coincement de l'opérateur
<ul style="list-style-type: none">Procédure de travail déficiente ou absente	<ul style="list-style-type: none">Coincement sous le châssis ou le timon du transpaletteChute du quai ou du camion à l'arrêt lors du transbordement de la marchandise
<ul style="list-style-type: none">Vitesse, virage aigu ou arrêt brusque	<ul style="list-style-type: none">Chute du cariste ou de la charge transportée
<ul style="list-style-type: none">Manutention de charges instables	<ul style="list-style-type: none">Chute du cariste (transpalette à conducteur porté) ou de la chargeCollision avec des obstacles
<ul style="list-style-type: none">Vision restreinte (due à la hauteur des charges)	<ul style="list-style-type: none">Collision avec un chariot, un travailleur ou un obstacle

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission. Aucune reproduction intégrale ou partielle de cette publication n'est autorisée sans le consentement écrit de l'ASP imprimerie.

Production

Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. des Galeries-d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : 514 355-8282
Télécopieur : 514 355-6818

FI-20080828 / REV20080828



Transpalette à conducteur accompagnant



Transpalette à conducteur porté à poste de commande au centre



Transpalette à conducteur porté à poste de commande à l'extrémité

Il est important de toujours se référer au livret d'instructions du fabricant pour connaître les caractéristiques propres au transpalette utilisé.

Existe-t-il une réglementation concernant le transpalette?

Oui. En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), un transpalette fabriqué après la date d'entrée en vigueur du RSST (2001) doit être conforme à la norme Safety Standard for Low Lift and High Lift Trucks ASME B56.1-1993. Toutefois, si le transpalette est fabriqué avant cette date, il doit être conforme à la norme Low Lift and High Lift Trucks, CSA B335.1 –1977 ou à la norme Low Lift and High Lift Truck, ANSI B56.1 –1975 (art. 256).



La norme B56.1 stipule les recommandations d'usage pour l'utilisation sécuritaire du transpalette (chariot de manutention motorisé), son entretien, son inspection, le respect de la plaque signalétique ainsi que l'obligation de s'assurer que le personnel qui utilise un transpalette soit habilité à le faire.

Que doit comporter la plaque signalétique apposée sur le transpalette?

C'est la plaque signalétique qui indique le poids que le transpalette peut soulever. En plus de ce renseignement primordial, le constructeur doit aussi indiquer sur la plaque signalétique les informations suivantes :

- le modèle et le numéro de série du transpalette
- le poids approximatif du transpalette
- l'indication de la norme de fabrication
- le type de transpalette
- la capacité nominale (charge maximale autorisée par le fabricant).

La plaque signalétique doit aussi indiquer les renseignements suivants concernant les batteries :

- le poids du transpalette électrique sans la batterie
- le poids minimal et maximal, en état de service, de la batterie
- la tension nominale du transpalette électrique
- la capacité nominale maximale en ampères-heures du transpalette électrique
- les lettres d'identification (E, EE, ES et EX). Seuls les transpalettes de type EX peuvent entrer dans les salles de matières dangereuses. Pour ce qui est du type ES, il faut vérifier auprès de l'autorité compétente, soit le service de prévention incendie (selon la norme NFPA 505).

Modèle	AST2002W	Capacité nominale (en kg)	2000 kg
No de série	W021 02245	Poids approximatif du transpalette	460 kg
Type de transpalette	E		
Poids approximatif du transpalette sans la batterie	340 kg		
Poids minimum / maximum de la batterie (en état de service)		MINIMUM 100 kg	MAXIMUM 275 kg
Tension nominale du transpalette	24	VOLTS	
Capacité nominale maximale	640	AMPÈRE HEURE	
Type de batterie	E		
Ce transpalette rencontre ou excède les spécifications de la norme ASME B56.1 effective au moment de la construction du transpalette			

Quels sont les principes et les règles de sécurité à respecter?

- Autoriser uniquement les personnes formées à utiliser le transpalette
- Entretien et maintenir le transpalette en bonne condition
- Avoir une procédure d'opération au quai lors du chargement ou déchargement de la marchandise
- Délimiter les zones de circulation et établir un code de conduite
- Porter des chaussures de sécurité.





Doit-on entretenir et inspecter le transpalette?

Oui. Le transpalette doit être vérifié avant chaque utilisation. Il doit être inspecté et entretenu conformément aux instructions du constructeur ou aux normes offrant une sécurité équivalente. Le cariste doit aviser le responsable désigné si le transpalette présente un risque et cesser de l'utiliser. Il ne doit pas être utilisé lorsqu'on y effectue des travaux de réparation ou d'entretien.

De quelle façon doit-on manoeuvrer le transpalette?

- Au niveau du timon :
 - maintenir une bonne prise (attention aux mains graisseuses)
 - garder en tout temps les mains à l'intérieur de la zone protégée
- Garder les pieds éloignés du châssis
- Ne pas manoeuvrer à une vitesse supérieure à celle de la marche à pied, c'est-à-dire environ 5 km/h (3,5 mph)
- Manoeuvrer doucement en marche arrière (avec la charge en avant)
- Prévoir un angle de braquage suffisant lors des virages; les roues porteuses ont tendance à couper les angles.



Attention : le cariste ne peut accepter un passager sur le transpalette à moins que le constructeur ait prévu une place sécuritaire pour celui-ci.



Attention : il est interdit au cariste de monter sur le transpalette à conducteur accompagnant. Un autocollant apposé obligatoirement sur le transpalette rappelle cette interdiction.

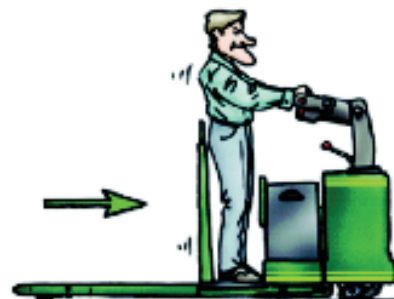
Quelles sont les mesures de prévention spécifiques au transpalette...

à conducteur accompagnant?

- conserver les deux mains sur le timon lors de manoeuvres avec la charge en avant
- garder une main sur la commande et, si possible, marcher en avant et du côté du timon lors d'un déplacement avec la charge en arrière

à conducteur porté?

- s'assurer que la plateforme est antidérapante
- manoeuvrer l'appareil avec un timon coudé vers l'arrière et s'appuyer contre le dossier qui protège de la charge (conduite au centre)
- garder les mains et les pieds à l'intérieur du poste de conduite.





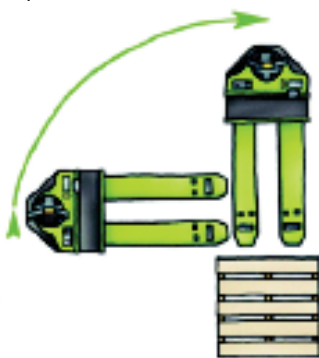
De quelle façon doit-on se déplacer sécuritairement avec une charge?

Le cariste doit s'assurer que les charges sont stables et ne dépassent pas la capacité nominale du transpalette. En plus d'être moins stables, les charges trop longues ou trop larges prennent plus de place dans les virages et peuvent blesser les piétons. La longueur de la fourche doit être au moins égale aux deux tiers (2/3) de la longueur de la charge.

Si le cariste a la vue obstruée lors d'une manoeuvre, celui-ci doit être guidé par un ou plusieurs signaleurs pour assurer la sécurité du déplacement.

De quelle façon doit-on charger sécuritairement le transpalette?

- abaisser complètement les fourches du transpalette
- centrer correctement les fourches du transpalette dans les entrées de la palette
- faire tourner l'avant du transpalette pour le positionner face à la palette



- engager bien à fond les fourches dans les entrées de la palette, en s'assurant que les roues porteuses se retrouvent à l'extérieur de la palette (ceci évite d'endommager la palette lorsque le système d'élévation est actionné)

- lever complètement les fourches avant de déplacer le transpalette
- inverser la direction du transpalette en s'assurant au préalable que la voie est libre
- abaisser complètement les fourches du transpalette après avoir positionné la palette, puis retirer les fourches.

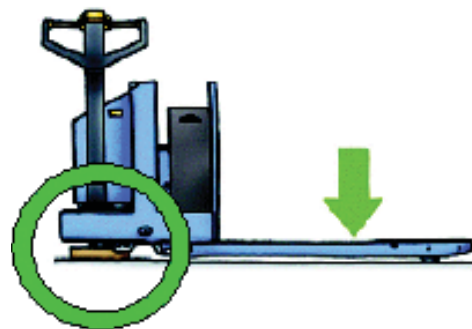
Quelles consignes doit-on suivre lors du stationnement du transpalette?

- abaisser les fourches
- placer le timon en position haute afin d'appliquer les freins



- positionner la roue sous le timon dans un angle de 90 degrés
- caler la roue (si le transpalette ne possède pas de frein de stationnement)
- fermer le contact
- ne pas stationner sur une surface inclinée (sinon caler la roue).

Le transpalette électrique doit être stationné à un endroit désigné, loin des sources de chaleur. Il ne doit pas gêner l'accès aux sorties de secours, aux escaliers ou au matériel de protection contre le feu.



Merci à Préventex pour nous avoir permis de reproduire en partie leur guide « Les transpalettes électriques - La prévention des accidents du travail »

